

**France Nature Environnement Midi-Pyrénées
Fédération d'Associations loi 1901**



FNE Midi-Pyrénées

Maison de l'Environnement de Midi-Pyrénées
14, rue de Tivoli
31068 Toulouse Cedex
Tél. : 05 34 31 97 42 - Fax : 05 34 31 97 61
Mel : contact@uminate.asso.fr
Internet : www.uminate.asso.fr

N/Ref : U6282_09
Toulouse, le 16/12/2009

Mme Danielle Barrès,
Présidente de la CPDP sur la Liaison Castres - Toulouse
Mme et M. les membres de la CPDP
8 Esplanade Compans Caffarelli
31000 Toulouse cedex 4

Madame la Présidente,
Madame, Messieurs,

Le projet soumis à débat public est légitimé, par ceux qui le défendent, par un « nécessaire désenclavement » de la zone Castres Mazamet.

Le dossier support du débat public comporte un certain nombre de faiblesses. Par rapport aux divers besoins de déplacements exprimés, aux interrogations légitimes de nombre de citoyens et d'élus, il n'apporte pas des réponses claires à deux questions essentielles :

- Quels sont, dans un objectif de sécurité, les aménagements ciblés à envisager sur l'actuel tracé RN 126 – D 42 – D 20 ?
- Eu égard aux activités et besoins d'échanges de la zone Castres – Mazamet, quels sont les flux potentiels sur les deux axes : RN 126 – D 622 – D 624 et D 112 si ceux-ci étaient améliorés ? Quels aménagements ciblés, en terme de sécurité, seraient à envisager ?

En conséquence nous soutenons les demandes d'études qui vous ont été transmises par des associations qui sont intervenantes dans ce débat.

Nous pensons que la CNDP pourrait, lors de sa réunion de janvier, délibérer sur ces demandes d'études et conjointement sur une prolongation du débat public de 2 mois en application de l'article L 121-11 du Code de l'environnement ce qui permettrait de donner du temps à la réalisation de ces études et de clôturer le débat public, fin mars, après les élections régionales.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

José Cambou,
Vice-Présidente